

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	25 novembre 2019	Séance du : 18 décembre 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	Votes : 28	
Présents : 23	Pour : 28	
Absents : 17	Contre :	
Représentés : 5	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Bernard SAGNES (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Berthe BARRE (Ceyras) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX, Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Objet : Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2019-2025

Monsieur VIALA rappelle aux membres du Conseil communautaire que par délibération du 10 juillet 2019, il a été décidé de confier au Syndicat Centre Hérault la mise en œuvre du PLPDMA 2019-2025 et d'arrêter le projet de PLPDMA.

Conformément à la réglementation applicable, une consultation du public a été mise en œuvre pendant 21 jours. Ainsi, le projet de PLPDMA a été mis en ligne sur le site web de toutes les collectivités concernées ou pour celles dont le site Internet n'était pas disponible, mis à disposition au siège de ces collectivités.

A l'issue de la consultation du public, il est comptabilisé 7 contributions, reçues par mail et aucune par voie postale. 5 de ces contributeurs ont fait des remarques sur les actions proposées et 3 nouvelles idées, en lien avec la gestion des déchets, ont été proposées.

Après étude de l'ensemble des remarques, le Syndicat Centre Hérault a fait le choix de n'en retenir aucune. Le document joint en annexe présente l'ensemble des remarques reçues, réparties par action, et les raisons pour lesquelles ces remarques n'ont pas été retenues.

La consultation du public n'a donc donné lieu à aucune modification du PLPDMA. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi ne sera donc pas de nouveau consultée.

Le PLPDMA doit désormais être adopté par le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes. Ensuite, il sera mis à disposition du public sur les sites Internet et aux sièges des collectivités et envoyé pour information au préfet de Région et à l'ADEME.

Ce PLPDMA fera l'objet d'un bilan tous les ans et d'une révision tous les 6 ans.

Monsieur VIALA propose aux membres du Conseil communautaire d'adopter définitivement le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2025 annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOpte définitivement le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2025 tel que présenté en annexe,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'COMMUNITE DE COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HERAULT * 31210' around the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a seated figure holding a staff and a sunburst above their head.

Jean-Claude LACROIX